



PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX

Centre Psycho-Médico-Social de Molenbeek
Avenue Marie de Hongrie 60A
1083 Ganshoren
☎ 02 468 39 38
📠 02 468 10 33



Cabinet de Consultation de l'Athénée royal de Koekelberg
Av de Berchem St Agathe 49-51
1081 Bruxelles
☎ : 02 414.39.32
2ème étage (Bâtiment du primaire)

Bruxelles, 19 mars 21

Chers parents,

Votre enfant a été en contact étroit à l'école avec une personne positive au Coronavirus le 17/03/2021

Des cas de COVID + (élèves et enseignants) ont été signalés dans l'école de votre enfant.

Les nombreux contacts entre enfants ne nous permettent pas de faire un véritable tracing auprès des enfants.

Pour des raisons d'ordre organisationnel et préventif le centre PSM/PSE en collaboration avec la COCOM et le chef de l'établissement a pris **la décision de fermer l'école dès ce vendredi 19 mars et ce jusqu'au 26 mars inclus.**

La procédure prévoit des mesures pour l'ensemble des élèves.

- Votre enfant doit rester **en quarantaine à la maison dès d'aujourd'hui et jusqu'au 26 mars** (inclus), c'est-à-dire jusqu'au 10^{ème} jour après le dernier contact à haut risque.
- **Votre enfant fera deux tests : dès que possible et en fin de quarantaine.**
- **Le premier test sera fait dès que possible (le premier jour) et au plus tard le 19/03** (c'est-à-dire dans les 72 heures après le dernier contact à risque). Il permettra de prendre des mesures pour les contacts de votre enfant et sa famille si nécessaire.
 - Si le premier test est négatif : Votre enfant doit rester en quarantaine et refaire un **deuxième test à partir du 23/03** (7ème jour après le dernier contact à risque). Il doit également faire un test s'il développe des symptômes.
 - Si le premier test ou le deuxième test est positif :
 - Votre enfant reste en isolement à domicile **10 jours** à compter de la date du prélèvement (ou à partir du jour des premiers symptômes s'il en a développé). Il pourra retourner à l'école à partir du 11^{ème} jour.
 - Informez l'équipe PSE du résultat de test positif.

- **Si deux jours avant la réalisation du test**, votre enfant a fréquenté un accueil extrascolaire organisé en dehors de l'établissement scolaire, et/ou une activité récréative, veuillez prendre contact avec le responsable des accueils/activités concernés, afin que ces derniers puissent prendre les mesures utiles pour les autres enfants.
- Informez votre médecin généraliste¹.
- Les contacts étroits et la famille de votre enfant devront se mettre en quarantaine et se faire tester.
- Si le deuxième test, prélevé à partir du 7^{ème} jour après le dernier contact à risque, est **négatif** :
 - La quarantaine s'arrête le jour de la réception du résultat.
 - Il faudra que votre enfant veille à respecter la période de vigilance de 14 jours à partir du jour du dernier contact à risque (voir ci-dessous).
- Si vous êtes informés plus de 72 heures après le dernier contact à risque de votre enfant, celui-ci est en quarantaine pour 10 jours après le dernier contact à risque mais ne réalise pas le premier test afin d'éviter que les tests ne se succèdent trop rapidement. Il fera un test à partir du 7^{ème} jour après le dernier contact à risque.
- En l'absence de test ou de résultat de test au 10^{ème} jour: la quarantaine s'arrête le 11^{ème} jour après le dernier contact à risque et est suivie d'une période de vigilance de 4 jours.

Voici les **mesures à suivre jusqu'au 01/04**, c'est-à-dire durant les **14 jours** qui suivent le dernier contact avec la personne infectée :

- Les **contacts sociaux** doivent être évités totalement pendant la période de quarantaine. Durant les jours suivants, votre enfant peut retourner à l'école, à l'accueil extrascolaire avant, après l'école et le mercredi après-midi, et à l'école des devoirs mais les contacts sociaux doivent être limités le plus possible (période de vigilance), en respectant autant que possible une distance de 1,5m. Les activités extra-scolaires, loisirs, académies, entraînements sportifs, ainsi que les contacts avec des personnes à risque de développer des formes plus sévères de la maladie (p.ex. les grands-parents de plus de 65 ans ou les personnes porteuses de maladies chroniques) doivent être évités.
- Veuillez au respect des **mesures d'hygiène** (**lavage des mains** plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ; éternuer dans un mouchoir jetable, immédiatement jeté dans une poubelle fermée avec lavage des mains juste après ; ne pas partager les ustensiles pour manger et boire, ni les brosses à dents ou les essuies) et autant que possible de **distanciation physique** (se tenir à 1,5m des autres, éviter les contacts directs et les échanges d'objets).
- **Surveillez** chaque jour l'apparition éventuelle de symptôme tels que : fièvre, autres plaintes d'infection virale aiguë (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergie). **En cas d'apparition d'un symptôme, même mineur, isolez-le à la maison, téléphonez à votre médecin et**

¹ Si vous n'avez pas de médecin généraliste : en région bruxelloise, vous pouvez appeler le 1710 ou visiter le site www.famgb.be; en Wallonie, vous pouvez consulter le site de votre commune ou le www.1307.be

faites faire un test. Informez l'équipe PSE si le résultat de test est positif. **Si deux jours avant le début des symptômes**, votre enfant a fréquenté un accueil extrascolaire organisé en dehors de l'établissement scolaire, et/ou une activité récréative, veuillez prendre contact avec le responsable des accueils/activités concernés, afin que ces derniers puissent prendre les mesures utiles pour les autres enfants.

Si le test est prescrit par l'équipe PSE ou par le centre d'appel, vous recevrez deux codes (combinaison de 16 chiffres et lettres) **par SMS sur votre GSM** qui vous permettront de prendre rendez-vous pour réaliser les tests dans un centre de prélèvement ou dans un laboratoire, ou via le portail www.MaSanté.be , sans passage chez le médecin généraliste.

Lors de la prise de rendez-vous sur www.MaSanté.be vous pouvez introduire le nom de votre médecin généraliste pour que celui-ci reçoive également le résultat.

Le site www.MaSanté.be vous permettra également de prendre connaissance des résultats des tests de votre enfant ainsi que d'obtenir un certificat de quarantaine individuel si nécessaire (pour une durée de 10 jours).

Afin de justifier l'absence de votre enfant à l'école, un document d'éviction scolaire est transmis à l'école par l'équipe PSE.

Le service PSE/centre PMS WBE de votre école est à votre disposition pour toute question à ce sujet du lundi au Vendredi de 8h30 à 16h00 au numéro 02/414.3932

Joostens Vanessa, infirmière 0471701998
Karatas Ufuk, infirmière 0470770023
Mukangayabo Philo, infirmière 0471703023

Pour le PSE/PMS :

Michaël Kouam, infirmier